



Guide des contributions et partenariats

Mars 2022

McConnell

TABLE DES MATIÈRES

Introduction	3
---------------------------	----------

La Fondation McConnell	4
-------------------------------------	----------

Vision	4
--------------	---

Mission	4
---------------	---

Secteurs d'impact	5
--------------------------------	----------

Sphère d'intérêts : Communautés	5
---------------------------------------	---

Sphère d'intérêts : Réconciliation	5
--	---

Sphère d'intérêts : Climat	5
----------------------------------	---

Contributions pour Montréal	5
-----------------------------------	---

Types of contributions	6
-------------------------------------	----------

Types d'ententes	7
-------------------------------	----------

Donataire de bienfaisance	7
---------------------------------	---

Fiduciaire de bienfaisance	7
----------------------------------	---

Donataires non reconnus	7
-------------------------------	---

EDIA et Réconciliation	8
-------------------------------------	----------

Critères d'évaluation	9
------------------------------------	----------

Processus	10
-----------------	----

Renouvellement	11
----------------------	----

Admissibilité	12
----------------------------	-----------

Types de projets non admissibles	12
--	----

Coûts fixes et de fonctionnement	13
--	----

Glossaire	14
------------------------	-----------

L'objectif de ce guide est de décrire l'approche de la Fondation en matière de contributions et de partenariats.



La Fondation McConnell reçoit des centaines de demandes chaque année; beaucoup de personnes participent donc aux processus de diligence raisonnable et la création de partenariats. Ce guide définit les paramètres permettant à notre équipe d'adopter une approche cohérente afin de réduire les préjugés, favoriser l'équité et garantir la cohésion à notre vision et à nos objectifs.

Ce guide présente tout d'abord la vision et la mission de la Fondation McConnell et propose un aperçu de la démarche visant à obtenir un impact grâce à nos contributions et nos partenariats.

Le guide comprend également des informations sur les types de contributions que nous mettons en place, ainsi que sur les directives et les critères d'évaluation que les membres du personnel appliquent lors de l'examen des demandes.

À propos de la Fondation

VISION

Nous envisageons un avenir où les systèmes sociaux et économiques contribuent à l'épanouissement de tous, et où l'environnement naturel est géré pour le bien des générations futures. Nous croyons que tous les secteurs doivent travailler ensemble en réponse aux changements climatiques et pour favoriser la réconciliation, et cherchons à mobiliser la créativité individuelle et les ressources des organisations pour remédier aux enjeux sociaux et renforcer les communautés.

MISSION

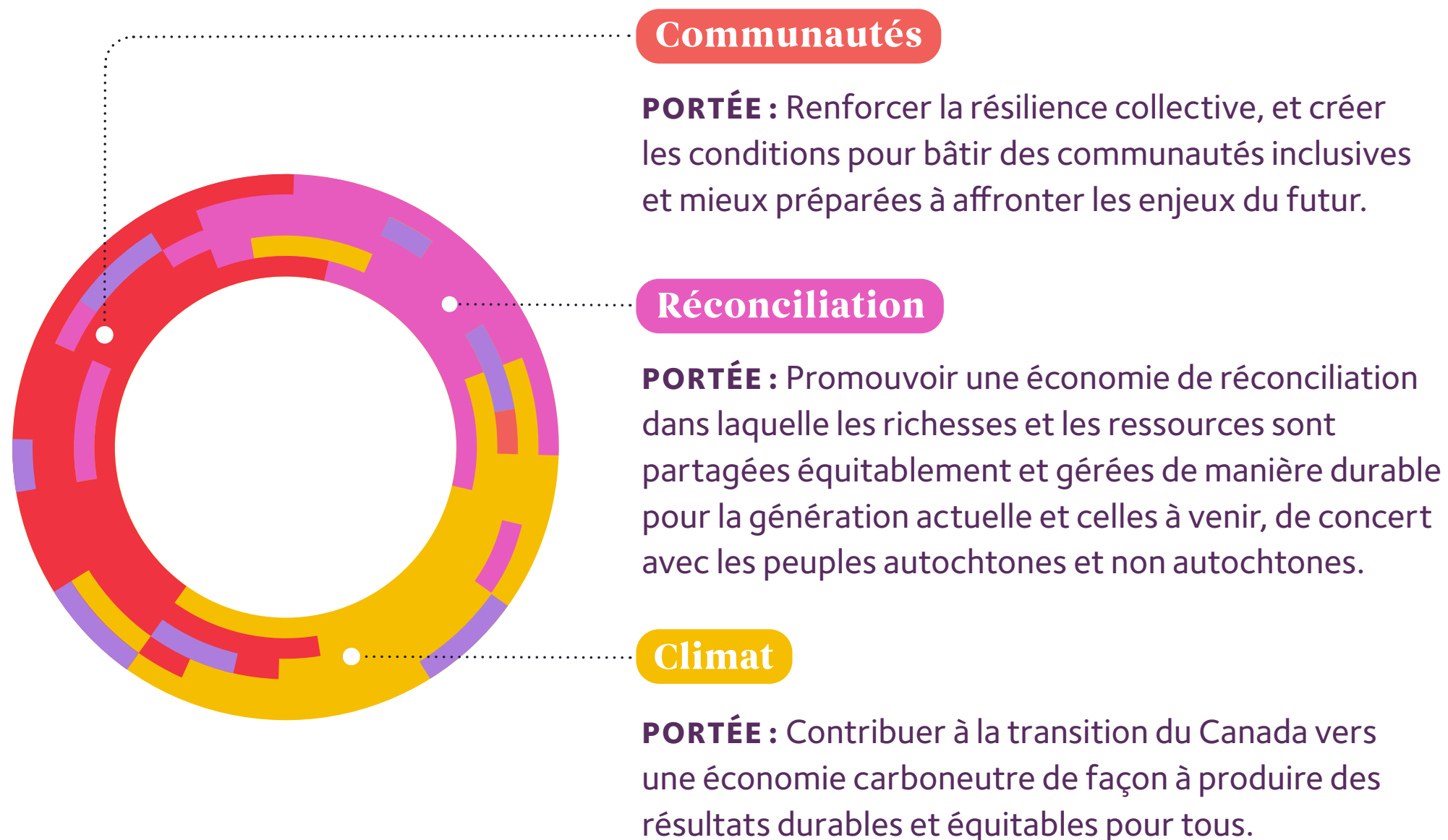
Nous aspirons à une société plus résiliente, inclusive et durable en mesure de surmonter ses enjeux complexes.



Secteurs d'impact

La plus grande partie des dépenses philanthropiques de la Fondation est consacrée à nos trois sphères d'intérêts : les communautés, la réconciliation et le climat.

SPHÈRES D'INTÉRÊTS



OUTILS ET APPROCHES

Les contributions dédiées aux outils et approches soutiennent le développement et le renforcement des capacités. Sur la base des enseignements tirés du Fonds d'innovation sociale, désormais fermé, les projets et activités proposés doivent s'inscrire dans nos sphères d'intérêts.

CONTRIBUTIONS MONTRÉAL

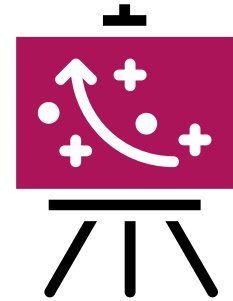
Fondée à Montréal en 1937, la Fondation demeure profondément attachée à ses racines montréalaises. Outre les projets montréalais qui correspondent à nos sphères d'intérêts, nous consacrons 2 M\$ (de 5 % à 9 % de notre financement) chaque année à des organisations du Grand Montréal.

Types de contributions



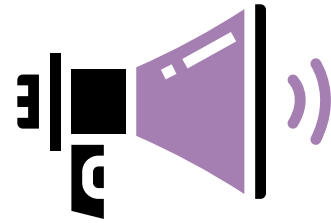
Réceptivité

La majeure partie des contributions de la Fondation est effectuée en réponse à des demandes spontanées soumises par des partenaires potentiels.



Élaboration de programmes

La Fondation appuie des activités d'apprentissage et d'expérimentation qui correspondent à une de ses sphères d'intérêts. Pour ce type de contribution, il est possible d'inviter des partenaires potentiels à soumettre une proposition.



Partenariats proactifs

À l'occasion, des appels à propositions ou le développement de propositions en collaboration avec des partenaires spécifiques peuvent avoir lieu.



Collectifs de financement

La Fondation s'associe parfois à d'autres partenaires philanthropiques ou organisations de financement pour appuyer une initiative spécifique.



Contributions opportunes

En plus des contributions décrites ci-contre, la Fondation octroie des contributions (moins de 50 000 \$) pour des projets ou des activités qui se distinguent à la fois par leur caractère unique et de nature urgente.

Types d'ententes

La Fondation a recours à plusieurs types d'ententes de financement. La plupart du temps, le partenaire est un donataire de bienfaisance. Si ce n'est pas le cas, nous pouvons :

- a. soit conclure une entente par l'intermédiaire d'un **fiduciaire de bienfaisance**;
- b. soit conclure une entente avec le partenaire en tant que **donataire non reconnu**.

1 Contributions à un donataire de bienfaisance

Un donataire de bienfaisance est une organisation reconnue par l'Agence du revenu du Canada (ARC) en tant qu'organisme de bienfaisance ou en tant que l'un des types de donataires figurant sur [cette page](#) et qui détient un numéro d'enregistrement auprès de [l'ARC](#).

2 Contributions par l'intermédiaire d'un fiduciaire de bienfaisance

Un fiduciaire de bienfaisance est un donataire reconnu utilisé par un donataire non reconnu pour recevoir des fonds. Les lignes directrices de l'ARC concernant une telle entente se trouvent [ici](#).

3 Ententes avec des donataires non reconnus

Les donataires non reconnus sont des organisations n'ayant pas le statut d'organisme de bienfaisance. Il peut s'agir d'entités à but lucratif, de certains organismes sans but lucratif ou entreprises sociales. La Fondation peut conclure des ententes avec des donataires non reconnus ressemblant à des contributions régulières si ces donataires correspondent aux objectifs de la Fondation et sont en mesure de réaliser les activités. Ceci est fait selon les [lignes directrices de l'ARC](#).

Ce genre d'entente comporte diverses incidences légales et fiscales:

- Le montant total des contributions doit inclure les taxes (7,49 %¹) en plus du budget proposé du projet.
- Un suivi étroit de la comptabilité doit être effectué par la Fondation et par le donataire non reconnu, selon les règles de l'ARC.

1 Le total des taxes au Québec est de 14,975 %. La Fondation les paye en totalité, mais à la fin de l'année, l'ARC lui rembourse la moitié de ce montant. Ainsi, la valeur réelle d'un projet analogue à une demande de contributions avec un donataire non reconnu est le montant de base + 7,49% (la moitié de 14,975 %).

EDIA et Réconciliation



Équité, Diversité, Inclusion et Accessibilité (EDIA)

Nous aspirons à ce que nos contributions se concentrent sur les organisations dirigées par et au service des communautés en quête d'équité, tout en reconnaissant que nous devons nous consacrer à ce qui peut avoir le plus d'impact.

Réconciliation

Dans la sphère Réconciliation, les contributions sont accordées presque exclusivement à des projets qui sont dirigés par des communautés autochtones et qui sont au service de celles-ci.

Critères d'évaluation

En 2020, notre conseil a décidé de fixer un objectif de versement de 5 %. (Ce taux sera revu chaque année, mais 5 % reste notre objectif actuel.) Dans l'ensemble, la Fondation reçoit beaucoup plus de demandes qu'elle n'a de ressources financières à accorder. Une initiative très prometteuse, mais qui ne correspond pas aux sphères d'intérêts ou aux priorités de McConnell, ne sera pas approuvée. L'une des premières étapes pour décider si une demande sera retenue est d'examiner comment le projet proposé correspond aux sphères d'intérêts et comment le projet est positionné pour réussir.

Le positionnement est le mot que nous utilisons pour décrire la maturité d'un projet proposé et l'aptitude d'un partenaire potentiel à réaliser le travail. Cela inclut, sans s'y limiter, les finances, la gouvernance et les partenariats. Compte tenu de la priorité accordée aux organisations dirigées par et au service des communautés en quête d'équité, la composition de l'équipe de direction et/ou du conseil d'administration sera également prise en compte.

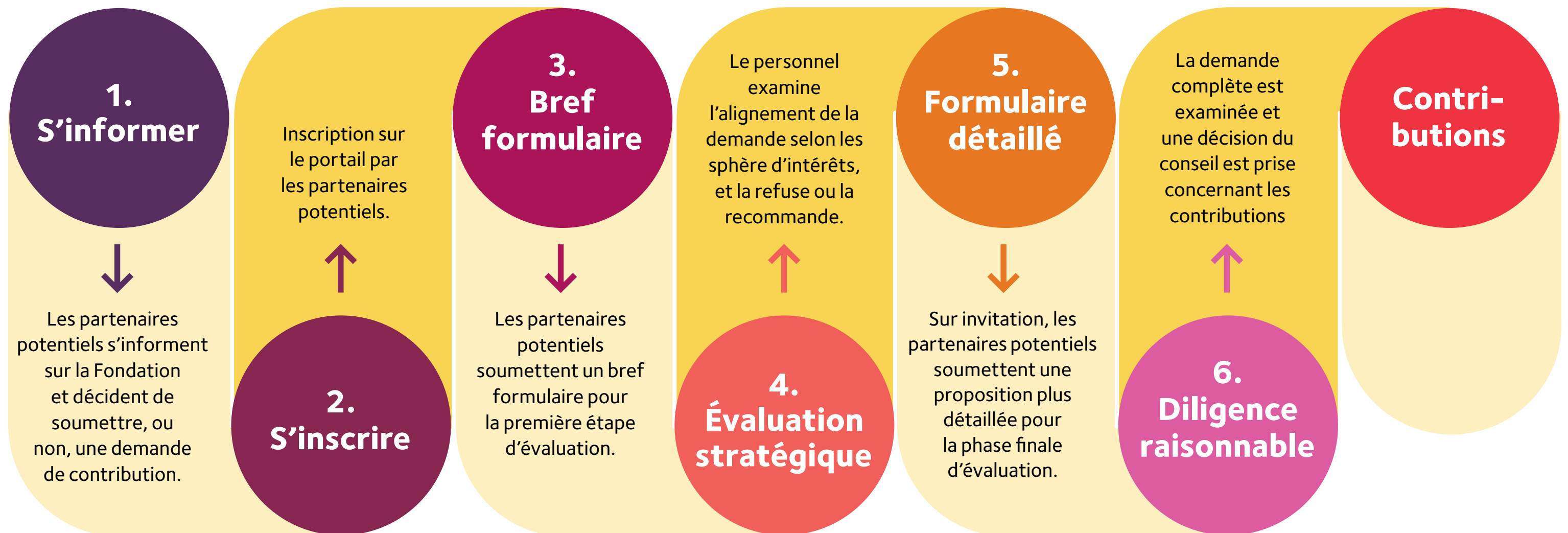
Lors de notre évaluation initiale, nous soupesons le potentiel de réussite d'un projet en fonction de son alignement et de son positionnement, en utilisant la grille ci-contre comme guide.



	ALIGNÉ	NON ALIGNÉ
BIEN POSITIONNÉ	1 Soutien probable, le montant devant être déterminé sur la base de l'analyse de la probabilité de succès et l'impact envisagé	2 Potentiellement soutenu, dans une faible mesure seulement (ex. : contributions opportunes), voir p.6)
PAS BIEN POSITIONNÉ	3 Potentiellement soutenu, dans la mesure où un risque potentiel plus élevé est permis pour le projet	4 Non soutenu

Processus de demande et d'évaluation

Après l'évaluation de l'alignement et du positionnement, la demande passera par d'autres étapes de révision avant d'être considérée pour d'éventuelles contributions.



Renouvellement

Nous envisagerons un renouvellement de contributions dans les cas suivants :

- l'alignement avec les sphères d'intérêts demeure;
- il est clair que le renouvellement permettra de poursuivre les activités entreprises grâce aux contributions précédentes;
- une transformation systémique est en train de se produire.

Admissibilité des projets

Mise à part les contributions pour Montréal, qui ont des critères uniques, nous n'étudions pas les demandes :

- qui sont présentées dans le cadre d'une campagne de financement générale;
- qui visent à réduire un déficit;
- pour la dotation d'une université ou d'un hôpital;
- pour un fonds annuel de fonctionnement ou d'autres coûts récurrents, à moins qu'ils ne soient directement liés à l'une de nos sphères d'intérêts et à la réussite du projet proposé;
- pour des projets comprenant des activités politiques partisans;
- pour des projets comprenant des activités ou des objectifs strictement religieux;
- pour de la recherche universitaire ou fondamentale uniquement;
- pour des organisations ou des projets à l'extérieur du Canada;
- pour des initiatives de développement international;
- pour des projets mettant en œuvre des solutions axées sur l'écologie, comme le reboisement, la conservation de la nature ou la préservation de la biodiversité;
- pour les besoins organisationnels d'urgence.

Généralement, nous n'étudions pas non plus les demandes dont la principale activité est :

- la production d'un film, d'une vidéo ou d'une publication;
- une conférence, un atelier ou un séminaire;
- une formation, une bourse ou une subvention.

NB. Dans les trois cas ci-haut, ces activités peuvent faire partie d'une demande dans le cadre d'un projet ou d'un programme à plus grande échelle.

Admissibilité des dépenses

Au sujet de l'admissibilité des coûts fixes ou de fonctionnement

La Fondation McConnell s'attend à ce que les demandes qu'elle reçoit comprennent les coûts administratifs. Nous n'avons pas de pourcentages déterminés pour les coûts administratifs ni de montant maximal pour les coûts fixes ou de fonctionnement. Chaque projet est unique. Il importe de tenir compte du contexte, et le personnel de l'organisation est le mieux à même d'établir un budget qui permettra de réaliser son initiative. Les coûts de fonctionnement ou autres coûts récurrents sont éligibles s'ils sont directement liés à la réussite d'un projet qui s'inscrit dans nos sphères d'intérêts.

Alignement

Correspondance d'un projet proposé avec la mission, la vision et les sphères d'intérêts de la Fondation (dans le cadre de l'évaluation d'une demande).

Dirigées par et au service des communautés autochtones et/ou dirigées par et au service des communautés en quête d'équité.

Il s'agit d'organisations dans lesquelles les équipes de direction, y compris le personnel et/ou le conseil d'administration, sont des membres des communautés desservies.

Donataires non reconnus

Les donataires non reconnus sont des organisations n'ayant pas le statut d'organisme de bienfaisance. Il peut s'agir d'entités à but lucratif, de certains organismes sans but lucratif ou d'entreprises sociales.

EDIA

Équité, diversité, inclusion et accessibilité.

Position / Positionnement

État de préparation d'un projet proposé et capacité d'un partenaire potentiel à réaliser le travail (dans le cadre de l'évaluation d'une demande).

Renforcement des capacités

Soutien permettant aux partenaires de renforcer leurs capacités dans des domaines clés. Il peut s'agir de financer une restructuration organisationnelle pour avoir un impact systémique ou une plus grande portée, de fournir temporairement du soutien à la dotation de personnel ou de contribuer au développement du champ d'expertise pour appuyer le secteur dans son ensemble.

Nous joindre

En savoir plus :

mcconnellfoundation.ca

Écrivez-nous à :

info@mcconnellfoundation.ca

McConnell

Fondation McConnell

Bureau 1800 – 1002, rue Sherbrooke Ouest

Montréal (Québec) H3A 3L6

Téléphone : 514 288-2133

Télécopieur : 514 288-1479

La Fondation McConnell est située sur le territoire traditionnel Kanien'kehá:ka (mohawk), un endroit qui a longtemps servi de lieu d'échange et de rencontre entre diverses nations.